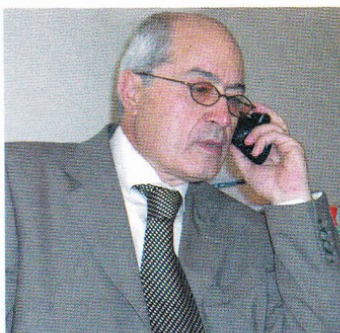


## BTP Expo & Forum BTP

# Le GIAC, un canal à la formation professionnelle



**M. Abdellatif LYOUBI**  
Directeur du GIAC

Il s'agit d'une organisation financée par l'Etat, ayant pour mission d'aider les entreprises du BTP dans la définition de leurs projets de développement. Ainsi, le GIAC éclaire l'entreprise sur le cabinet le plus approprié à traiter son besoin, tout en l'apportant le financement nécessaire qui prend dans ce sens deux aspects. Il peut soit s'agir du financement d'une étude stratégique ou du financement de l'ingénierie de formation. Pour le premier cas cité (l'analyse stratégique), le GIAC finance à hauteur de 100.000 DH HT ; Alors que dans le deuxième cas (le financement de l'ingénierie de formation) quand il est réalisé par un cabinet conseil, le GIAC la financement également à hauteur de 100.000DH HT. Ce soutien financier devient par contre nul, lorsque ce plan à la formation est fourni par l'entreprise elle-même.

Le principal avantage de ces deux démarches pour les entrepreneurs, c'est qu'ils sont remboursés à hauteur de 70% dans le cas où il n'y a pas d'analyse stratégique en amont, et ce remboursement est porté à hauteur de 80% lorsqu'il y a une analyse stratégique en amont.



Par ailleurs, dans le cadre des actions de formations professionnelles elles-mêmes, il existe un remboursement qui est de 10 fois la valeur de la TFP (taxe à la formation professionnelle) si cette valeur ne dépasse pas les 200.000 DH. Par contre ce remboursement à la formation professionnelle devient de 15 fois la valeur de la TFP, s'il y a une analyse stratégique au départ. Ce qui veut dire que le financement à l'action pro-

fessionnelle, peut atteindre parfois les 300.000 DH de remboursement. Afin d'impacter sérieusement sur la qualité de la formation, le passage par le GIAC pour les actions planifiées est devenu obligatoire depuis le 1er janvier 2006. Et ce, pour la simple raison que les différents GIAC qui existent au niveau du Maroc dans différents domaines de l'économie, sont sensés connaître les vrais besoins en formation

### Critères d'éligibilité au GIAC

- Assujetties à la Taxe de la Formation Professionnelle (TFP)
- Présentant une attestation de la « CNSS » justifiant qu'elle sont en situation régulière au titre de cette taxe pour « l'année TFP »
- Présentant une attestation d'éligibilité CSF valable pour l'année en cours
- Opérant dans l'un des secteurs du « BTP » couverts par les Associations et Fédérations professionnelles

**À savoir :** les droits d'adhésion au GIAC sont fixés à 250 DH par an, sachant que les entreprises peuvent aussi se faire accompagner en conseil par le GIAC-BTP sur les démarches de financement pour leur projet de développement par la formation en cours d'emploi. Dans ce cadre précis, le GIAC leur aidera dans la réalisation d'un cahier des charges pour la sélection d'un cabinet conseil.

Par ailleurs, le GIAC se propose également d'aider les entreprises du secteur, à la réalisation de leur projet de formation en cours d'emploi, tout en leur apportant un concours dans la préparation des dossiers de financement et de remboursement des études. ■

de chaque secteur et de fait maîtriser l'offre de formation la plus adéquate. Aujourd'hui, c'est ainsi plus de 150 entreprises du BTP qui ont adhéré à ce système. Ce nombre serait passé de 50 entreprises en 2004 à plus de 150 à nos jours, soit une croissance d'environ 50% par an. Le seul bémol de ce système, est imputable à la pratique du remboursement qui n'est pas toujours apprécié de nombreuses entreprises soit à cause de la lourdeur des procédures ou pour son manque de visibilité au niveau du remboursement, qui peut parfois devenir un véritable parcours de combattant. Dans ce dossier, nous citons en exemple la Générale Routière comme entreprise ayant reçu son remboursement avec un retard d'au moins 6 à 7 mois. L'Office de la formation professionnelle est pointé du doigt, et il se doit de se flexibiliser avec plus de promptitude, s'il ne veut pas envoyer au découragement les opérateurs de bonne volonté qui veulent encore y croire en dépit tout, aux contrats spéciaux de formation (CSF). D'autant plus les donneurs d'ordres parlent avec acuité de rendre plus performant le système de formation profes-

sionnelle et de mieux le promouvoir au sein de l'entreprise notamment celle du BTP. Car il est clair qu'aujourd'hui, les ouvriers du développement devront s'adapter à chaque type de complexité au niveau des projets : cela a été le cas pour la réalisation du port Tanger-Med ainsi que pour la construction de la Rocade de la Méditerranée. La réalisa-

tion du tramway de Rabat en cours de négociation, pourrait aussi prétendre à une expertise pointue. Ce qui convient de conclure que partout dans ces domaines, l'expertise marocaine devra prendre ses marques et prouver sa capacité à concevoir le développement durable. Et cela passera nécessairement par la qualité de sa main -œuvre. ■

Les Taux	Taux de Remboursement	
	Taux 1	Taux 2
Diagnostic Stratégique	70%	N.A*
Ingénierie de Formation	70%	80%**

\* Non Applicable.

\*\* Si la formation est consécutive à une étude de «Diagnostic Stratégique».

### Partenariat FNBTP- CETIC

La Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics (FNBTP), et le Centre Marocain des Technologies de l'Information et de la Communication (CETIC), lancent un programme d'action pour l'intégration des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Dans ce cadre, des pré diagnostics seront réalisés auprès de 50 entreprises membres de la FNBTP, dans l'objectifs de détecter les pistes de progrès envisageables pour les entreprises en matière de développement et d'utilisation des T.I.C

#### Le pré-diagnostic se déroule en 2 phases :

- une phase d'entretien en entreprise : d'une durée de 2H maximum, les personnes interviewées seront principalement les cadres dirigeants de l'entreprise
- une phase de restitution : un rapport de restitution du pré-diagnostic vous sera remis dans les jours qui suivent l'entretien.

Toute entreprise intéressée, doit contacter le plus tôt possible par fax, la FNBTP. La priorité sera donnée par ordre d'inscription (premiers manifestants).